

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 15 septembre 2020 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents messieurs les conseillers suivants :

Robert Auclair Normand Morin André Rainville
Pierre Brien Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil et au public présent dans la salle.

20.09.1

Ouverture de la séance ordinaire du 15 septembre 2020

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

20.09.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2020

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, monsieur le Maire n'a pas voté.
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 15 septembre 2020.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 septembre 2020.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 31 août 2020.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
 - 6.1 20-921 – Sur la gestion contractuelle.
 - 6.2 20-922 – Sur la délégation de pouvoirs et suivi budgétaires.
7. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
 - 7.1 Adoption des comptes à payer pour août 2020.
 - 7.2 Précision de provenance de fonds.
 - 7.3 Aide financière – Immersium.
 - 7.4 Renouvellement soutien promotionnel – Tourisme Cantons-de-l'Est.
 - 7.5 Directive de changement #3 – Western et Mario.
 - 7.6 Services additionnels – Eastern et St-Joseph.
 - 7.7 Remplacement des sondes de chlore.
 - 7.8 Achat d'équipement – Égout rue Shaw.
 - 7.9 Siamoise pour la tour à boyau.
 - 7.10 Ordre de changement #6 et acceptation finale partielle des travaux – Eastern et St-Joseph.
 - 7.11 Directive de changement – Travaux Foster/Robinson.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
 - 8.1 Achat d'un véhicule pour le service incendie.
 - 8.2 Plancher pour la caserne.

9. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 9.1 PIIA – Espace Boho.
 - 9.2 PIIA – 28 logements rue Western.
 - 9.3 PIIA – 6450 rue Foster – NAPA.
 - 9.4 PIIA – Immersium.
 - 9.5 PIIA – 30 rue Nadeau.
 - 9.6 PIIA – Acosta.
 - 9.7 PIIA – Rénovations 5831 – 5839 rue Foster.
 - 9.8 Demande de changement de zonage – rue Robinson.
10. **SERVICE DU GREFFE**
 - 10.1 Autorisation de signature – Addendum – Réseau Biblio.
 - 10.2 Protocole d’entente en matière d’évaluation – MRC.
 - 10.3 Modification à la grille salariale – Politique des cadres.
 - 10.4 Autorisation de signature – Vente lot #22 Parc industriel Horizon.
11. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 Directrice du développement économique et touristique.
 - 11.2 Renouvellement du contrat de la coordonnatrice au tourisme.
 - 11.3 Embauche de pompiers – premiers répondants.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 15 septembre 2020.
14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 6 octobre 2020 À 19 HEURES.

Adopté

20.09.3 **Intervention du public dans la salle sur l’ordre du jour.**
- Aucune intervention.

20.09.4 **Adoption du procès-verbal du 31 août 2020**
Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal du 31 août 2020 tel que présenté.

20.09.5 **Dépôt de documents**
20.09.5.1 Dépôt des procès-verbaux du CCU.

20.09.6 **Adoption de règlement**

20.09.6.1 **20-921 – Sur la gestion contractuelle.**

ATTENDU QUE La Ville a l’obligation d’adopter un règlement portant sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE L’avis de motion a été régulièrement donné le 18 août 2020 et que lors de la même séance, un projet dudit règlement a été déposé pour consultation publique.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil adopte le règlement 20-921 de gestion contractuelle.

Adopté

20.09.6.2

20-922 – Sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires.

ATTENDU QUE La Ville a l'obligation d'adopter un règlement portant sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires;

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le 18 août 2020 et que lors de la même séance, un projet dudit règlement a été déposé pour consultation publique.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 20-922 sur la délégation de pouvoirs et suivis budgétaires.

Adopté

20.09.7

Finance et administration

20.09.7.1

Comptes à payer.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises au département de trésorerie durant le mois d'août 2020;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2020 et en autorise le paiement.

Adopté

20.09.7.2

Précision de provenance de fonds.

ATTENDU QUE Lors de la séance tenue le 10 mars 2020, le Conseil autorisait l'achat de 10 bouées riveraines chez Nordak Marine au montant de 6 033.89 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le transport des bouées riveraines n'était pas inclus dans la facture et que ce dernier était au coût de 210.36 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE Le département des loisirs a fait l'acquisition d'équipement de sécurité pour les embarcations nautiques à la plage chez Tandem Waterloo et que ces achats ne nécessitaient pas de résolution;

ATTENDU QUE Ces achats constituent des immobilisations et que la provenance des fonds pour les acquitter doit faire l'objet d'une résolution.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise que la facture de Nordak Marine au montant de 6 033.89\$ taxes incluses pour l'achat de 10 bouées riveraines, le coût du transport de 210.36\$ ainsi que la facture de Tandem Waterloo au montant de 3 835.38 \$ taxes incluses soient acquittés par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

20.09.7.3

Aide financière Immersium.

ATTENDU QUE L'entreprise Immersium, représentée par M. Joey Deschênes, a déposé une demande d'aide financière satisfaisante qui vise le démarrage et l'implantation de son entreprise au 5470, rue Foster, à Waterloo;

ATTENDU QUE Le projet de l'entreprise est admissible à l'aide financière en vertu de la Politique d'investissement en développement économique et entrepreneuriale dans le volet 1 : *Développement d'une entreprise, 5.1 Démarrage ou implantation d'une entreprise;*

ATTENDU QUE Le projet peut être admissible à une bonification de 5% pour l'implantation dans un local vacant commercial et 5% pour la diversification des activités économiques.

ATTENDU QUE L'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipale (c. C-47.1)* permet au conseil d'accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accorde une aide financière de 15 000 \$, incluant les bonifications financières accordées, à même la réserve financière prévue à cette fin, à l'entreprise Immersium suivant les critères d'admissibilité, les modalités et les conditions de la Politique IDÉE ainsi que du volet spécifique ci-haut mentionné. L'entreprise devra aussi procéder à l'ouverture de son entreprise en 2020. Ledit montant d'aide financière sera octroyé en trois versements égaux, soit à la date d'ouverture officielle, après 6 mois d'opération et à la suite du dépôt du bilan financier de la première année d'opération jugé satisfaisant.

Adopté

20.09.7.4

Programme de soutien promotionnel – Tourisme Cantons-de-l'Est et son réseau.

ATTENDU QUE La ville de Waterloo veut poursuivre ses efforts promotionnels dans le réseau touristique en soutenant les entreprises et organismes pour améliorer la visibilité de ceux-ci par un programme d'aide financière;

ATTENDU QUE Ce programme consiste en un soutien promotionnel, en apportant une aide financière à hauteur de 75% pour les entreprises et organismes admissibles pour l'adhésion à Tourisme Cantons-de-l'Est et de 50% pour les marques distinctives de Café du village, Créateurs de saveurs;

ATTENDU QUE Les entreprises et organismes bénéficieront donc d'une visibilité dans le guide touristique et sur le site internet de la région ainsi que dans les réseaux.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil accepte la mise sur pied du programme d'appui au soutien financier pour les entreprises, organismes et commerces de Waterloo. Que les sommes versées dans le cadre de ce programme soient prélevées à même la réserve prévue à cet effet.

Adopté

20.09.7.5

Directive de changement #3 – Western et Mario.

ATTENDU QUE Lors de l'exécution du contrat de réfection des rues Western et Mario, des conduites d'égout pluviaux ont dû être ajoutées;

ATTENDU QUE La firme d'ingénierie Avizo a fait parvenir au directeur des travaux publics une directive de changement à cet effet, laquelle est en considération d'un montant de 1 655.20\$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la directive de changement au coût de 1 655.20\$, taxes incluses dans le cadre des travaux de réfection des rues Western et Mario.

Adopté

20.09.7.6

Services additionnels – Rues Eastern et St-Joseph.

ATTENDU QUE Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2017, la Ville a accordé le mandat des services professionnels des rues Eastern et St-Joseph à Consultant SM lequel opère maintenant sous la raison sociale FNX INOV;

ATTENDU QUE Lors des travaux des rues Eastern et St-Joseph, les montants accordés pour les services de bureau ont été dépassés de 896.16\$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte de payer le montant excédentaire de 896.16 \$, taxes incluses, pour l'ajout au contrat des services professionnels des rues Eastern et St-Joseph.

Adopté

20.09.7.7

Remplacement des sondes de chlore.

ATTENDU QUE Les sondes de chlore du réservoir des érables et du poste Allen sont hors d'usage;

ATTENDU QUE Nous devons avoir des lectures des quantités de chlore aux sorties des réservoir et de l'usine;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une soumission pour l'achat de ces équipements a CHEM-ACTION.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de CHEM-ACTION au montant de 5 774.04 \$, taxes incluses pour l'achat des équipements mentionnés ci-dessus. Que cette dépense soit prélevée à même le budget d'opération.

Adopté

20.09.7.8

Achat d'équipement – Égout rue Shaw.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo procédera au cours de l'automne 2020 à la réfection de l'égout pluvial de la rue Shaw;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé deux soumissions pour la fourniture de tuyaux PVC 600mm, lesquelles ont été remises comme suit :

- JU Houle Distribution : 8 553.49 \$ avant taxes
- Anctil Égout et Aqueduc : 11 324.00 \$ avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de JU Houle Distribution pour l'achat de conduit en PVC pour modifier la conduite pluviale au montant de 9 834.37\$, taxes incluses. Cette dépense est prévue au règlement 19-913.

Adopté

20.09.7.9

Siamoise pour la tour à boyau.

ATTENDU QUE La tour de pratique n'a pas été finalisée (installation de la siamoise);

ATTENDU QUE Ce projet était convenu depuis le départ puisque cet équipement est nécessaire au maintien des compétences des nouveaux pompiers;

ATTENDU QUE Le montant provient du règlement d'emprunt de la caserne;

ATTENDU QUE Le service a procédé à une demande de soumissions à :

- Gicleur F.F. matériel et installation 895\$ + taxes
- Mac Protection incendie matériel et installation 875\$ + taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie, accepte la soumission de Mac Protection incendie pour la siamoise de la tour à boyau au montant de 875\$ + taxes, soit un montant total de 1 006.03 \$, taxes incluses.

Adopté

20.09.7.10

Ordre de changement #6 et libération finale partielle – Eastern et St-Joseph.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 11 juin 2019, la Ville a donné le contrat de réfection de la rue Eastern et partie de St-Joseph à Groupe Allaire & Gince, pour un montant de 3 530 000 \$;

ATTENDU QUE Le 10 septembre 2020, l'ordre de changement #6 était émis pour la réalisation de travaux de surface au chaînage 1+070, consistant à l'ensemencement hydraulique sur une plus grande surface, au montant de 12 849.61 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Le même jour, le directeur des travaux publics a reçu l'acceptation finale partielle des travaux sur ce chantier qui ont effectués en 2019, libérant ainsi une retenue de 5% au montant de 153 145.47 \$, taxes incluses.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte l'ordre de changement #6, représentant un montant de 12 849.61 \$, taxes incluses. Les travaux effectués en 2019 sur ce contrat font également l'objet d'une acceptation finale, libérant ainsi la retenue de 5% au montant de 153 145.47 \$, taxes incluses.

Adopté

20.09.7.12

Modification des travaux – Étude géotechnique Foster-Robinson.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, aux termes de la résolution 20.05.11.4, adoptée le 12 mai 2020, a mandaté Avizo Experts-Conseils pour les services professionnels en prévision de la reconstruction des rues Foster, Robinson, Allen Ouest et Western;

ATTENDU QU' Il est préférable de modifier l'étude géotechnique du sol de 8 des 18 forages de 5 mètres à 6 mètres;

ATTENDU QUE Nous avons demandé une offre de service à Avizo Experts-Conseils et que cette modification représente une augmentation de 400\$ par forage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Normand Morin
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Avizo Experts-Conseils au montant de 3 679.20\$, taxes incluses pour la modification de 8 forages de l'étude géotechnique des rues Foster et Robinson.

Adopté

20.09.8

Adjudication de contrat

20.09.8.1

Achat d'un véhicule pour le service incendie.

ATTENDU QUE Le service de sécurité incendie détenait un véhicule de service pour son directeur qui doit effectuer de nombreux déplacements dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU QUE Ce véhicule a été accidenté et est déclaré perte totale;

ATTENDU QU' Un nouveau véhicule a été trouvé, savoir un Nissan Rogue 2017 avec 43 443 kilomètres à l'odomètre, pour un prix de 28 397.57 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Les assureurs de la Ville ont dédommagé le véhicule accidenté pour un montant de 25 292.02 \$, faisant en sorte que la dépense réelle pour le nouveau véhicule se chiffre au montant de 3 056.98 \$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise l'achat du véhicule Nissan Rogue 2017 pour le service incendie tel que ci-haut mentionné pour un montant de 3 056.98 \$, assumé par le fonds de roulement sur 5 ans.

Adopté

20.09.8.2

Plancher pour la caserne.

ATTENDU QUE Le plancher de la caserne (espace camion) n'a pas été terminé depuis son ouverture;

ATTENDU QU' Il y a un risque d'accident lorsque le plancher est mouillé et que la sécurité des pompiers(ères) est en jeu;

ATTENDU QUE Le montant provient du règlement d'emprunt de la caserne;

ATTENDU QUE Le service a procédé à une demande de soumissions à :

- JM Poulin, lequel a soumissionné pour 31 500 + taxes (24 mils.);
- Béton surface qui a soumissionné pour 38 215\$ + taxes (60 mils.);
- Revêtement Stonhard au montant de 54 000\$ (procédé Truelli 250 mils.);

ATTENDU QUE La direction a pris en considération la qualité des travaux, de la durabilité et l'expertise et en comparaison du plancher de la salle de bunker.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie accepte la soumission de Revêtement Stonhard au montant de 54 000\$ plus taxes, soit un montant total de 62 086.50\$, taxes incluses.

Adopté

20.09.9

Aménagement et urbanisme

20.09.9.1

PIIA, Affichage, 5211 Foster, Espace BOHO.

ATTENDU QU' Un nouveau commerce a fait l'objet d'une demande de permis d'affichage dans les fenêtres et que l'affichage respecte le pourcentage de couverture maximum de la surface;

ATTENDU QU' Il n'y aura aucune enseigne sur le bâtiment sauf une « pancarte sandwich » temporairement.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte l'affiche du commerce Espace BOHO.

Adopté

20.09.9.2

PIIA, Construction rue Western 28 logements.

ATTENDU QUE Les plans de bâtiment, les couleurs proposées, les volumes ainsi que l'emplacement des deux stationnements respectent les orientations du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' Il sera nécessaire de faire une demande de dérogation pour l'emplacement du bâtiment de 11 mètres pour faciliter la vision ainsi que de diminuer l'impression de l'importance du volume.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction et qu'une dérogation sera présentée à une prochaine rencontre du CCU.

Adopté

20.09.9.3

PIIA Affichage, 6450 Foster – NAPA (CCU 2020-88).

ATTENDU QUE Les enseignes proposées pour l'amélioration de l'affichage sont ainsi décrites :

- Enseigne d'aluminium peint bleu
- Face d'aluminium perforée pour insérer les lettres
- Lettres découpées en acrylique 1po, en sailli de 3/4 po
- Éclairage au LED RGB : enseigne de type PUSH-THRU

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve l'affichage pour Napa pièces d'auto.

Adopté

20.09.9.4

PIIA - 5470 Foster – Immersium.

ATTENDU QU' Un nouveau commerçant a fait une demande de rénovation extérieure sur l'immeuble situé au 5470, rue Foster;

ATTENDU QUE La demande consiste à changer le revêtement extérieur autour de la structure de la vitrine du rez-de-chaussée. Le matériau choisi est un béton texturé appliqué au rouleau de couleur noire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de rénovation extérieure pour le commerce Immersium.

Adopté

20.09.9.5

PIIA Agrandissement - 30 Nadeau.

ATTENDU QU' Une demande d'agrandissement en marge arrière du bâtiment existant au 30 rue Nadeau a été déposée au CCU;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal a reçu le devis et les plans pour l'agrandissement, et que les matériaux sont les mêmes que le bâtiment existant, les demandes répondent aux normes et règlements en vigueur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet d'agrandissement pour la compagnie AULT située au 30, rue Nadeau.

Adopté

20.09.9.6

PIIA Construction neuve – Acosta.

ATTENDU QUE Le service de l'urbanisme a récemment reçu une demande de permis pour la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale, mais que le demandeur a présenté des plans non préalablement approuvés avec des matériaux de revêtement extérieur autres que ceux déjà approuvés, soit: un mélange de Mac Métal aux couleurs sobres en façade avec un agencement de crépi;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal désire valider auprès des membres du CCU, le style architectural avant la finalisation des plans;

ATTENDU QUE Les membres du CCU désirent respecter l'uniformité des habitations unifamiliales dans le secteur visé, ceux-ci refusent le revêtement de métal en façade et suggèrent de la pierre ou du crépi sur la surface intégrale de la façade afin de respecter les exigences du secteur visé;

ATTENDU QUE L'architecture et les volumes proposés respectent les orientations du plan d'urbanisme et ne causeront aucun préjudice au voisinage.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le style architectural ainsi que les volumes proposés mais recommande le changement des matériaux de revêtement.

Adopté

20.09.9.7

PIIA - 5831-5839 rue Foster (CCU 2020-93).

ATTENDU QU' Une demande de rénovation a été reçue pour changer les rambardes de la galerie en marge avant de l'immeuble situé au 5831-5839 rue Foster;

ATTENDU QUE Le citoyen demande l'autorisation d'installer des rambardes noires.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, refuse cette demande et demande le maintien de la couleur blanche pour garder l'uniformité.

Adopté

20.09.9.8

Changement de règlement – rue Robinson.

- ATTENDU QUE Mme Christine Vaillancourt est presque seule propriétaire des terrains compris dans la zone commerciale (C-1) située au sud de la route 112;
- ATTENDU QUE La propriétaire désire développer ces terrains afin d'élargir les usages possibles dans cette zone pour stimuler le potentiel de développement ;
- ATTENDU QUE La propriétaire fait une demande de modification du règlement de zonage, pour la zone C-1, afin d'autoriser les usages suivants : habitations unifamiliales ainsi qu'unifamiliales jumelées;
- ATTENDU QUE La propriétaire n'a actuellement aucun projet de développement concret pour ces lots et espère que les modifications au règlement de zonage stimuleront les acheteurs ou développeurs potentiels ;
- ATTENDU QUE Les membres du CCU apportent deux recommandations afin de bien encadrer le futur développement de ce secteur;
- ATTENDU QUE Les membres du CCU croient en effet qu'il serait sage pour la municipalité de conserver des espaces commerciaux dans ce secteur;
- ATTENDU QUE Les membres du CCU croient qu'il n'est pas prudent pour la municipalité de permettre un développement ouvert, sans orientation spécifique dans ce secteur important sans avoir reçu du demandeur, un projet de développement spécifique, précis et concret. Ce projet devra être pourvu, entre-autres, d'études de circulation, de prévisions de bouclage de réseaux de services et des autorisations nécessaires de Transports Québec, etc.
- ATTENDU QUE Les membres du CCU considèrent que la demande de modification des usages dans la zone C-1 n'est pas complète. Le demandeur devra proposer à la municipalité un projet de développement précis et concret et devra conserver une partie de l'aspect commercial de la zone C-1 pour usage futur.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, refuse cette demande, car elle n'est pas complète et ne présente pas de projet de développement concret.

Adopté

20.09.10

Service du greffe

20.09.10.1

Signature d'addendum – Réseau Biblio.

ATTENDU QUE Lors de la séance du 10 septembre 2019, la Ville signait la convention pour l'exploitation d'un système informatique en lien avec les services offerts par le Réseau Biblio de la Montérégie;

ATTENDU QU' En date du 24 août 2020, la Ville recevait un addendum à cette convention, lequel doit faire l'objet d'une résolution d'autorisation de signature par les autorités municipales.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise messieurs Jean-Marie Lachapelle et Louis Verhoef à signer l'addendum soumis par Le Réseau Biblio de la Montérégie.

Adopté

20.09.10.2

Autorisation de signature entente MRC.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, conformément à l'article 195 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, doit signer une entente avec la MRC de La Haute-Yamaska relativement à l'évaluation foncière;

ATTENDU QUE L'entente actuelle avec la MRC de La Haute-Yamaska prend fin le 31 décembre 2020.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Jean-Marie Lachapelle et le Greffier, Louis Verhoef à signer le protocole d'entente avec la MRC de La Haute-Yamaska eu égard à l'évaluation foncière en vertu de l'article 195 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Adopté

20.09.10.3

Modification à la grille salariale de la politique des cadres.

ATTENDU QU' Un poste permanent de directrice au développement économique et touristique a été créé;

ATTENDU QUE Ce poste cadre doit figurer à la grille salariale de la Politique des cadres de la ville de Waterloo.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la grille salariale de la Politique des cadres telle que présentée, avec l'ajout d'un poste de directrice au développement économique et touristique.

Adopté

20.09.10.4

Vente de terrain parc industriel Horizon – Partie du lot 6 160 993.

ATTENDU QUE Placements POP Ltée souhaite se porter acquéreur d'un terrain dans le parc industriel autoroutier, soit une partie du lot 6 160 993;

ATTENDU QUE Des négociations entre la Ville et Placements POP Ltée ont été tenues et que les parties sont arrivées à une transaction à la satisfaction des parties et qu'une résolution autorisant le Maire, M. Lachapelle et le greffier, M. Verhoef à signer l'acte notarié, doit être adoptée;

ATTENDU QUE Cette vente est faite pour un montant de 152 848.00 \$ plus les taxes applicables.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le greffier à signer tous documents, dont l'acte notarié visant la vente d'une partie du lot 6 160 993 dans le parc industriel à Placements POP Ltée pour un montant de 152 848.00 \$ plus taxes.

Adopté

20.09.11

Ressources humaines

20.09.11.1

Nomination d'une directrice au développement économique et touristique.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire créer un poste permanent de directrice du développement économique et touristique;

ATTENDU QUE Mme Jessica McMaster occupe actuellement ce poste depuis quelques années à titre d'employée contractuelle;

ATTENDU QUE Mme McMaster a toutes les qualités requises et remplit les exigences du poste.

En conséquence,
il est proposé par monsieur André Rainville
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur général, nomme madame Jessica McMaster directrice au développement économique et touristique, à l'échelon 3 de la Convention des cadres de la Ville de Waterloo. Que cette nomination prend effet le 16 septembre 2020.

Que madame McMaster sera admissible à une augmentation d'échelon dès le premier janvier 2021.

Adopté

20.09.11.2

Reconduction de contrat – Coordonnatrice au tourisme.

ATTENDU QUE Lors de la séance tenue le 15 janvier 2019, le Conseil procédait à l'embauche de madame Noémie Denicourt au poste d'agent de développement et superviseur du bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QUE Madame Denicourt s'est acquittée avec brio des tâches qui lui incombent;

ATTENDU QUE La Ville souhaite reconduire le contrat de travail qui la lie avec madame Denicourt en l'embauchant à titre de coordonnatrice au tourisme.

En conséquence,
il est proposé par madame Louise Côté
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général et greffier à signer le contrat de travail avec Mme Noémie Denicourt eu égard au poste de coordonnatrice au tourisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Adopté

20.09.11.3

Embauche pompiers et premiers répondants

ATTENDU QUE Nous avons procédé à l'analyse des candidatures reçues pour notre service à la suite de départ de quelques membres durant l'année 2019 - 2020;

ATTENDU QUE Nous avons besoin de combler des postes de pompiers et de premiers répondants et que nous attendions le moment pour que la formation soit disponible;

ATTENDU QU' Ils s'engagent, dans le cadre de leur poste de pompier et / ou premier répondant à poursuivre le maintien des compétences telles qu'exigées par l'agence ainsi que toute formation requise par la direction;

ATTENDU QU' Ils ont souscrit à toutes nos exigences d'entrevue;

ATTENDU QUE Les candidats aux postes de pompiers / premiers répondants seront en probation pour une durée de 300 heures travaillées. Ces heures comprennent seulement les heures travaillées lors d'une intervention et des heures complétées lors de garde interne en caserne;

ATTENDU QUE Les candidats au poste de premier répondant uniquement seront en probation pour une durée de 6 mois.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Pierre Brien
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur du service de sécurité incendie par intérim accepte l'embauche comme pompiers et premiers répondants de :

M Jean René Liboiron (déjà formé)
M. Tommy Baraby (déjà formé)
M. Laurent Lavoie (pompier auxiliaire en attente de formation pompier 1)

Que le Conseil accepte également l'embauche comme premiers répondants de :

Mme Emmy Gallagher
Mme Chantal Richer
Mme Sophie Dupont
M. Maxime Ouimet

Adopté

Informations et communiqués des membres du Conseil.

Période de questions du public présent dans la salle

M. Paul-Émile Métivier, 250 rue Bellevue souhaite un bon anniversaire à M. Robert Auclair. Il félicite les nouveaux commerçants installés au centre-ville. Il suggère l'utilisation du terrain appartenant à la ville par les résidents de l'OMH Bellevue pour faire des jardins communautaires et demande un bâtiment accessoire.

M. Rémi Raymond, 15 rue D'Anvers suggère de faire procéder à une étude pour élargir le chemin de l'Horizon pour qu'il soit doté d'une piste multifonctionnelle. Il demande si, à la suite de la coupe d'arbres le long du chemin de l'Horizon par Hydro-Québec, ces derniers vont ramasser le bois mort.

20.09.12

Varia

20.09.13

Levée de l'assemblée

La séance ordinaire du 15 septembre 2020 est levée à 19h45

20.09.14

Prochaine assemblée

Mardi, le 6 octobre 2020 à 19 heures.

Maire

Greffier